

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-5.1 26SGADL0041

**SEANCE DU
16 AVRIL 2026**

<p><u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 70</p> <p><u>Nombre de conseillers présents :</u> 68</p> <p><u>Date de convocation :</u> 9 avril 2026</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 20 avril 2026</p>
--

<p><u>OBJET :</u> Election du 1er vice-président</p>
--

<p><u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 70</p> <p><u>Nombre de suffrages exprimés :</u> 48</p> <p><u>Nombre de bulletins blancs :</u> 22</p> <p><u>Nombre de bulletins nuls :</u> 0</p> <p><u>Majorité absolue :</u> 25</p> <p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 2 • n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 16 avril à dix-huit heures le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'ALTO - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, la présidente**

ETAIENT PRESENTS :

- M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Christophe DUMONT - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - Mme Marie-Claude JARROT - M. Jean-François JAUNET - M. Charles LANDRE - Mme Isabelle LOUIS - M. Jean-Paul LUARD - M. David MARTI - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Viviane PERRIN - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Noël VALETTE - M. Fabrice VESVRES - M. Arnaud SANVERT - Mme Christine PLOCINICZAK - Mme Tifanny BEURIER - M. Christian DARROUX - M. Mohamed MESSOUSSA - Mme Béatrice BARNAY - M. Alain PHILIBERT - Mme Marie-Josèphe MATHY - M. Stephan SAVETIER - M. Samuel BRANDILY - M. Thomas FOURRIER - Mme Mélanie MAES - M. Dominique JOUANNE - Mme Magali DOUHERET - Mme Sandra OSMAN - M. Sébastien LATINO - Mme Carine TRAVERS - M. Cyrille POLITI - M. Jean-Louis SAVETIER - Mme Concetta BRENIER - M. Baptiste-Alexis PERRAUDIN - Mme Chantal CORDELIER - M. Rémi FALCAND - M. Alain ROBERT - Mme Florence BARBERY - Mme Anne PERNIN - M. Daniel MARTINON - Mme Catherine JETTE - M. Jean-Michel DUFAUT - Mme Emilie NAUDIN - M. Florian SARTARIN - M. Laurent MILLIET - Mme Florence PAUCHARD - M. Sébastien GAUTHERON - M. Frédéric BORNE - M. Frédéric FAUCHON - M. Guillaïn GILLIOT - M. Laurent THOMASSET - Mme Anne SEVIN - Mme Solange CAPBER - M. Antoine WIECZOREK - Mme Laure BUFFENOIR THERY

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme SIVIGNON (pouvoir à M. Gérard DURAND)
M. BONNAND (pouvoir à M. Antoine WIECZOREK)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Florence BARBERY



Vu les articles L.2122-7 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la composition du bureau d'un établissement public de coopération intercommunale et à l'élection des membres du bureau au scrutin secret et à la majorité absolue à trois tours ;

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2025-10-20-00003 en date du 20 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu la délibération d'élection du Président en date du 16 avril 2026 ;

Vu la délibération relative à la détermination des membres du bureau en date du 16 avril 2026.

Le rapporteur expose :

« Les articles L.2122-7 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales disposent que l'élection des membres du bureau intervient selon les mêmes modalités de scrutin et de quorum que l'élection du Président, soit au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il est précisé que la composition du bureau communautaire n'est pas nécessairement paritaire.

Il vous est donc proposé de procéder à l'élection des membres du bureau poste par poste selon les modalités de vote qui viennent de vous être présentées.

Je vous rappelle que conformément à l'article 8 du règlement intérieur du conseil de communauté, les fonctions de scrutateurs sont dévolues aux 2 membres les plus jeunes du conseil de communauté, de sexe opposé.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- Après que Mme Isabelle LOUIS ait présenté la candidature de M. Jean-François JAUNET ;
- De désigner Monsieur Guillain GILLIOT et Madame Céline JACQUET en qualité de scrutateurs ;
- De désigner, après un vote à bulletin secret et à la majorité absolue M. Jean-François JAUNET, au 1^{er} tour de scrutin, en qualité de 1^{er} vice-président(e) ;


Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 20 avril 2026
et publié, affiché ou notifié le 20 avril 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME


LA PRESIDENTE,

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS



Isabelle LOUIS



La secrétaire de séance,
Florence BARBERY

